

Ensemble, changeons la finance

Financité

magazine

ZOOM : Pensions,
capitalisme ou solidarité ?

ÉVÉNEMENT : Quel paysage
bancaire pour demain



QUAND LA BANQUE
ABANDONNE
SES CLIENTS

IL N'EST PLUS TEMPS DE TERGIVERSER

Bernard Bayot

En décembre 2015, 195 pays adoptaient l'Accord de Paris sur la maîtrise du réchauffement climatique, le tout premier accord universel sur le climat juridiquement contraignant. Ils s'engageaient à contenir la hausse de la température « en dessous de 2 °C par rapport aux niveaux préindustriels », si possible sans excéder 1,5 °C. Pour y parvenir, ils devront tripler leurs efforts selon le rapport annuel sévère qui a été rendu par l'ONU le 27 novembre. Et s'ils se contentent de respecter leurs engagements actuels, ils mettent la planète sur une trajectoire de réchauffement de 3,2 °C d'ici à la fin du siècle.

Comment donc atteindre ces objectifs, malgré ce départ peu encourageant ? À la veille de la COP 21, la Chambre des représentants adoptait le 26 novembre 2015 une résolution qui « demande au gouvernement de mener une politique positive afin que les investissements privés soient de plus en plus orientés vers des placements neutres sur le plan climatique, tournant ainsi le dos aux investissements dans l'extraction et l'exploitation des combustibles fossiles ». Le moins que l'on puisse écrire est que cette demande n'a pas été suivie d'effet comme le démontre une étude réalisée l'année dernière par la Coalition Climat : les quatre grandes banques belges - BNP Paribas Fortis, KBC, ING et Belfius - ont investi 33 milliards € dans l'industrie fossile entre 2014 et 2016.

Il n'est plus temps aujourd'hui de tergiverser : si nous voulons contenir le réchauffement climatique en deçà de 2°C, il faut désinvestir radicalement des énergies fossiles et quiconque le refuse doit désormais être considéré comme responsable de l'aggravation du réchauffement climatique. Ce message, chaque citoyenne et citoyen doit le porter auprès de sa banque en menaçant de la quitter si elle n'arrête pas d'investir son argent dans les énergies fossiles.

Mais l'enjeu est également et surtout systémique : le secteur bancaire a vocation à se soumettre aux exigences de la vie en société, a fortiori s'il s'agit de la survie de celle-ci. Il est donc impératif que les responsables politiques que nous allons élire au mois de mai prochain prennent des décisions fortes. La Belgique a été pionnière en interdisant dès 2006 le financement des entreprises actives en matière d'armements controversés comme les mines antipersonnel. Elle pourrait agir de même pour celles qui le sont dans les énergies fossiles.

Notre pays pourrait par ailleurs soumettre les banques à une évaluation publique, selon des critères strictes, des indicateurs et un audit indépendant, qui permettrait de comparer objectivement l'impact de chaque institution financière dans la transition énergétique et, plus largement, au niveau social, environnemental et économique. Et organiser un système de compensation financière entre les banques au profit de celles qui font le choix de la transition, créant ainsi une opportunité de développement pour celles-ci. ■

VOTEZ POUR LE PRIX FINANCITÉ 2018

Vous avez jusqu'au 31 décembre 2018 pour voter pour le prix Financité qui vise à promouvoir la finance solidaire.

Le projet qui se verra décerner le plus de votes recevra 2 500 € sous forme d'investissement par Financité.



UN COUP DE POUCE POUR L'INVESTISSEMENT SOLIDAIRE !
www.labelfinancite.be

Financité
Ensemble, changeons la finance

QUI SOMMES-NOUS ?

Financité est un mouvement qui rassemble des centaines de citoyens et d'organisations, tous convaincus par un besoin de changement. Son objectif est de construire tous ensemble une finance responsable et solidaire, qui réponde à l'intérêt général, soit proche des gens et au service de tous.

Pour y parvenir, Financité lance chaque semestre un nouveau cycle de réflexion autour duquel il réalise un travail de recherche et d'investigation à travers des études, des rapports et des analyses. Financité organise des ateliers participatifs, des conférences, des formations, des ciné-débats, le Festival Financité, ...

Financité encourage et accompagne des citoyens qui veulent passer à l'action ou s'informer au travers des groupes Financité.

Il se veut porte-parole de ses membres et est là pour transmettre leurs revendications auprès des politiques belges et européens.

Le Financité magazine est une publication du Réseau Financité. Son but est de faire connaître la finance responsable et solidaire à un public le plus large possible.

Rédaction :
rue Botanique 75, 1210 Bruxelles
(Tél : 02 340 08 60 - Fax : 02 706 49 06)
www.financite.be
Éditeur responsable : Bernard Bayot
Ont collaboré à ce numéro :
Bernard Bayot, Julien Collinet.
Graphisme et mise en page :
Louise Laurent & Elise Debouny
Photo de couverture :
© Belga FRED TANNEAU / AFP
Impression : Dessain printing



À DÉCOUVRIR CE MOIS-CI

FINANCITÉ EN MOUVEMENT

Le journal réservé aux membres Financité.

LA VIE DU MOUVEMENT

- Bruxelles-Brabant : Dessine-moi une belle banque
- Namur-Hainaut : Comprendre la finance en s'amusant
- Liège-Luxembourg : Lancement de l'Ardoise

CAMPAGNE, PLAIDOYER ET RECHERCHES

- Supprimer le statut de cohabitant
- A quoi sert le PIB ?
- Externalités environnementales, une question d'inégalités



CE QUE VOUS EN DITES EN DIRECT DE NOS RÉSEAUX SOCIAUX

CumEx, le casse du siècle

Rien de nouveau sous le soleil, l'exploitation de l'Homme par l'homme, les banquiers-gangsters, les cupides et les corrompus ne dorment jamais. Cela n'est possible que parce que les gouvernements ferment les yeux et que, bien souvent, ils ont des intérêts dans ce type de combines.

Quand il s'agit d'argent, il n'y a plus d'éthique. En tant que démocrates, ils ne nous restent que le choix de voter pour le bon parti pour la bonne personne. Mais pourquoi alors certains d'entre nous votent pour ces gouvernements incapables ? Sont-ils masochistes ? Non, tout simplement parce qu'ils ne reçoivent pas les bonnes informations, parce que la presse est muselée et qu'il existe des menteurs presque sincères.

Bernard Hubens

N'est-il vraiment pas possible de mettre un terme au système des banksters ? Les citoyens et l'État se font gruger par les institutions financières depuis des décennies. Est-ce une nouveauté ? Notre monde occidental serait-il plus corrompu qu'une république bananière ? Des millions de paires d'yeux se tournent vers les politiques, tout comme vers le judiciaire sans parler des institutions européennes. De grandes fautes désignent toujours de grands responsables.

Qui aura le courage de nettoyer les écuries d'Augias ?

Guy Vizy De Csalokos

S'il y a fraude, il doit y avoir des sanctions ? S'il n'y a pas de sanction, cela voudrait dire qu'il n'y a pas de fraude. Où se trouve donc la justice ? Ne devrait-on pas pouvoir récupérer de l'argent mal perçu ? Personnellement je trouve que l'on devrait confisquer tous les biens d'une personne qui fraude ou qui participe à une fraude aussi généralisée (les fameux biens mal acquis). Il comprendrait les conséquences de ses actes. Même s'il y avait sanction, ces personnes se moquent de devoir payer des millions d'amende, puisqu'il leur restera de toute façon des milliards.

Schiettecatte Michel

INSCRIVEZ-VOUS À NOTRE NEWSLETTER
GOOD MONEY ET RÉAGISSEZ SUR
LES RÉSEAUX SOCIAUX : WWW.FINANCITE.BE + f

FRAIS BANCAIRES, L'ESCALADE

Avoir un compte en banque coûte de plus en plus cher. Cette tendance marginalise en particulier deux types de population : les plus âgés et les plus précaires.

Julien Collinet

À partir du 1^{er} janvier prochain, les personnes titulaires d'un compte « gratuit » auprès de la banque ING paieront 50 centimes de frais à chaque retrait dans un distributeur d'une autre enseigne. En soi, cette décision n'est pas inédite puisque KBC et BNP tarifient déjà cet acte pour leurs clients possédant un compte gratuit, mais à un tarif moindre, respectivement de 0,20 € et 0,10 €. Précisons que lorsque les près d'un million de clients avaient souscrit à ce compte, ING leur promettait alors un retrait gratuit dans tous les distributeurs du pays. BNP Paribas Fortis, augmentera aussi ses tarifs en 2019, notamment sur le tarif mensuel des cartes de crédit.

Marie Huyghe en charge des relations avec les médias chez ING justifie cette décision en affirmant que *pour rester une banque durable et soutenir nos clients ainsi que l'économie, les prix actuels de certains produits et services devaient être adaptés. Par ailleurs, nos clients ont accès à environ 1 500 distributeurs ING. Ceci représente environ 18 % du parc belge de distributeurs de billets.*

Toutefois, cette situation est à remettre en perspective par rapport au phénomène de réduction du nombre d'agences bancaires, avant tout dans les territoires désignés comme les moins rentables pour les institutions bancaires. (voir article P.8).

Douze euros pour un virement

Surtout, cette décision révèle une tendance profonde de l'augmentation des frais bancaires. Le SPF économie estime aujourd'hui à 51,6 € le montant moyen dépensé par les ménages belges en services bancaires. En Wallonie, il s'élèverait même à 72 € selon l'Office belge de statistique Statbel. En 1990, selon le journal l'Echo⁴, ceux-ci leur coûtaient en moyenne seulement 200 francs belges, soit moins de 5 euros. En moins de 20 ans, ils ont donc été multipliés par dix.

Si les banques dans leur communication proposent des produits a priori bon marché, il faut lire entre les

lignes afin de déceler combien coûte exactement telle ou telle opération.

L'un des cas les plus marquant reste le coût demandé pour un virement papier. Alors que celui-ci a longtemps été gratuit, il est depuis quelques années facturé. Chez ING, en consultant la grille tarifaire, il s'élève en apparence à 1 ou 2 euros selon le type de compte. Une discrète note de bas de page, précise cependant qu'un supplément de 9,68 € est appliqué lorsque l'opération est effectuée par un employé. Soit près de 12 € pour un simple virement. La plupart des banques facturent pourtant une opération similaire à des tarifs bien plus raisonnables (0,75 € chez Belfius par exemple). Sans répondre à nos questions sur la raison d'une telle différence de prix avec la concurrence, ING nous a précisé que *Le traitement des paiements manuels demandait l'intervention de différentes parties prenantes dans les agences, au siège social, chez les fournisseurs, chez les tiers et dans les équipes responsables pour la gestion des produits. Et que l'utilisation de papier implique une infrastructure complexe et des coûts non applicables à la robotique ou aux solutions digitales.*

Autre exemple d'écart de prix, Deutsche Bank facture 100 € le dépôt d'une garantie locative sur un compte bloqué, contrairement à la concurrence où celle-ci semble rester gratuite.



© ING Nederland

DOSSIER

QUAND LA BANQUE ABANDONNE SES CLIENTS

« La banque accessible à tous », tel est l'un des slogans de l'une des plus grandes banques de notre pays. Pourtant, en Belgique, une agence bancaire ferme toutes les 6 h 30. Les frais liés à l'usage d'un compte courant et d'épargne ont, eux, été multipliés par dix en moins de vingt ans. Notre enquête montre que, afin de maximiser leurs profits, les banques réduisent l'accessibilité des services bancaires et pratiquent des tarifs excessifs sur certains produits. Les plus touchés par ces décisions ? Les plus fragiles, à savoir les personnes âgées ou au niveau d'instruction les plus faibles et les habitants des territoires ruraux ou paupérisés. Ou comment le secteur bancaire participe lui aussi à la fracture sociale, territoriale et numérique.



Les banques sont les entreprises réalisant le plus de bénéfices

Globalement la stratégie d'une partie du secteur bancaire paraît limpide : augmenter les tarifs de certaines opérations afin de dissuader les clients de les utiliser. Et notamment celles réalisées en agence et privilégier le PC banking ou le mobile Banking, à savoir la gestion et la réalisation d'opérations bancaires quotidiennes sur son ordinateur personnel ou son smartphone. Un investissement conséquent a été réalisé afin de développer des solutions numériques adaptées pour les clients. Fin 2017, nous étions à 12 millions d'abonnements pour la banque en ligne (NDLR : certains belges ont plusieurs comptes) et à 5,8 millions d'applications bancaires installées sur des smartphones précise Rodolphe de Pierpont porte-parole de Febelfin, Fédération belge du secteur financier. Un service apprécié donc par une clientèle connectée qui n'a plus besoin de se déplacer pour la moindre opération.

Mais au-delà du service rendu à une partie de la population, la migration d'une partie de ces tâches vers le numérique représente aussi une économie substantielle pour ces entreprises, puisqu'il leur est désormais possible de diminuer leur personnel et le nombre d'agences. Chez KBC, les effectifs sont passés de 59 000 en 2008 à 37 000 en 2017². Fin 2016, ING annonçait se séparer de 3 300 équivalents temps plein d'ici 2020-2021. Ces réductions d'effectifs étaient alors jugées comme « nécessaires pour l'avenir des banques »³ qui seraient donc en difficulté. Pourtant, les entreprises belges qui réalisent actuellement le plus de bénéfices sont... les banques elles-mêmes. En effet, en 2017, KBC, BNP Paribas Fortis et KBC Groep (holding de KBC) composaient le podium des trois entreprises belges les plus rentables. KBC a même doublé son bénéfice, passant à 2,6 milliards € en une année. Belfius étant de son côté dans le top 10 et ING onzième.

« Ils veulent que l'on fasse le travail à leur place »

Cette politique de digitalisation a des conséquences pour certaines personnes, notamment les plus fragiles. Les personnes âgées avant tout, sont souvent peu coutumières des nouvelles technologies. À tel point que selon une enquête de l'asbl flamande Gezinsbond datant de 2016, la moitié des personnes interrogées ne savait pas effectuer une opération simple comme un paiement en ligne.

KBC a doublé son bénéfice, passant à 2,6 milliards d'euros.

Retraitée résidant à Namur, Monique Dessart-Lejeune se considère comme une *analphabète numérique*. *Je suis incapable de faire un virement. Même sur papier, quand, il n'est pas pré-rempli, il m'arrive de me tromper* explique-t-elle. *Les frais sont insidieux, on ne s'en rend pas compte, on ne sait jamais ce que l'on paie. Mon ancienne banque prenait 2 ou 3€ par virement, aujourd'hui j'ai un forfait pour cela, c'est moins coûteux. En fait, ils veulent que l'on fasse le travail à leur place.* Les banques se déchargeaient-elles ainsi de leurs anciennes missions ? Un avis partagé par Sarah Van Damme, médiatrice de dettes au Centre d'action sociale global Wolu-Services Asbl. *Il y a beaucoup de personnes âgées dans notre commune de Woluwe-Saint-Lambert, toute une population qui avait pour habitude d'aller au guichet de sa banque. Notre structure compte six assistants sociaux, on a l'impression de passer notre temps à faire du home-banking pour les gens, notamment leur virements en début de mois. Et pendant ce temps, nous n'avons pas le temps de remplir notre mission sociale,* décrit-elle.

Le rôle de banquier aurait-il changé ? Jean-Luc Revelard, employé chez Belfius et délégué syndical à la CNE le pense. *On le voit sur les profils recherchés par les banques. Dans n'importe quel métier, l'expérience est importante. Dans le secteur bancaire, on sent que les employés les plus âgés sont poussés vers la sortie au profit de jeunes mieux formés aux nouvelles technologies,* raconte-t-il. *En agence, on rabat au maximum les clients sur les machines. Et le client n'a rien à dire, il doit s'adapter. Mais une banque, c'est également servir le public et la population. Ce n'est pas uniquement faire de l'argent. On doit certes garantir l'épargne des clients en octroyant des crédits sérieux, mais ça n'empêche pas d'assurer sa mission.*

UN COMPTE BANCAIRE POUR TOUS ?

Instauré en Belgique en 2003, le service bancaire de base vise à permettre à chacun et notamment aux plus défavorisés l'accès à un ensemble de services financiers basiques. Celui-ci est conditionné au fait de posséder une épargne inférieure à 6000 € et de ne pas encore posséder de compte courant. Il permet notamment d'effectuer des retraits d'argent via une carte de débit, des dépôts ou des transactions pour un tarif annuel maximal d'environ 15 euros. Toutefois, le nombre d'opérations manuelles, limité à 36 par an, soit seulement trois par mois semble trop restreint pour les publics fragiles. Par ailleurs, si le service bancaire de base doit être offert par n'importe quelle banque il est encore bien trop méconnu. Seules 8500 personnes en bénéficient actuellement en Belgique, soit 0,075 % de la population. Surtout, les banques sont censées en faire la promotion. Or d'après notre enquête, de très nombreuses banques commerciales refusent régulièrement d'ouvrir un compte à des publics très précarisés, alors qu'elles seraient, selon la loi, en obligation de leur proposer le service bancaire de base.

Par ailleurs, lorsqu'une personne rencontre des difficultés financières, l'étude de sa situation budgétaire est alors souvent indispensable. *Pour cela, les professionnels du crédit social accompagné ont besoin des extraits de compte de ces personnes parfois sur plusieurs années* explique Marie Vandenberghe, juriste et coordinatrice du Centre de référence en médiation de dettes pour la Province de Namur. *Or, bien souvent, elles les ont perdus. Et pour les obtenir, cela coûte très cher.* En effet, chaque duplicata est généralement facturé entre de 10 € et 25 € selon les établissements.

Afin de mieux encadrer ces frais bancaires, une directive européenne datant de 2014 impose aux États européens une série de mesures. Parmi-celles ci, la possibilité de changer de banque plus facilement et que les frais en résultant soient pris en charge par les établissements bancaires eux-mêmes. Cette disposition est effective en Belgique depuis février dernier. Toutefois, comment peut-on changer de banque alors que les frais bancaires sont difficilement comparables ? La loi belge transposée prévoit également d'obliger les banques à délivrer une meilleure information quant à ces frais. Mais alors que la directive européenne aurait dû être adoptée au plus tard pour septembre 2016, aucun arrêté royal n'a encore été déposé pour en préciser la forme exacte. La Journée sans crédit, une plateforme destinée à sensibiliser les consommateurs aux dangers du crédit facile a justement émis fin novembre une série de recommandations. Parmi elles, l'imposition d'une grille tarifaire standardisée qui serait identique pour tous les organismes bancaires. Surtout, un plafonnement des frais semble indispensable afin que les plus pauvres ne paient pas pour les autres. ■

Des frais ciblant les plus pauvres

Dans les nombreux témoignages que nous avons récoltés, une constante demeure. Les personnes âgées sont bien souvent aidées par leurs proches afin d'effectuer leurs démarches. Cependant, un autre type de public, est sévèrement touché par l'augmentation des frais bancaires : les personnes en situation de précarité. Pour des raisons numériques notamment, car pour ceux-ci, s'équiper en matériel informatique et disposer d'une connexion internet peut être onéreux. *Mais on rencontre beaucoup de gens qui ne sont pas derrière un ordinateur toute la journée, ils travaillent dans le bâtiment, le nettoyage* raconte Yves Bayingana, travailleur social à Bruxelles au sein de l'association Espace social Télé-service. *Même chez les plus jeunes, certains sont incapables d'utiliser un ordinateur. S'ils ne parlent pas à une vraie personne, ils ne peuvent pas faire leurs démarches bancaires, mais aussi administratives. Il y a une réelle fracture numérique.*

De surcroît, certains frais touchent spécifiquement cette population paupérisée. Un virement ou une domiciliation refusée car le solde d'un compte est insuffisant peut coûter jusqu'à 10 € chez Nagelmackers. L'envoi d'un recommandé, 7,50 € pour la plupart des institutions. Les découverts peuvent aussi coûter cher. *Lorsque cela vous arrive, c'est comme si vous contractez un emprunt,* poursuit Sarah Van Damme. *Même moi je n'arrive pas à lire les conditions tellement elles sont écrites en petits caractères et sont difficiles à comprendre. Et les taux sont très élevés : entre 12 % et 16 % en général et cela monte à 21 %.*



1. « Les frais bancaires ne cessent d'augmenter », L'Écho du 17 mars 2018.
2. En équivalent temps-plein. Source : ISEEG School of Management.
3. Rik Vandenberghe alors CEO d'ING Belgique lors de l'annonce du plan social en octobre 2016.

GOUVY, DÉSERT BANCAIRE

Symbole de la désertification des territoires ruraux par les banques, la commune de Gouvy dans la province du Luxembourg a vu ses deux agences fermer coup sur coup. Reportage.

Julien Collinet

Au cœur de l'automne, un épais brouillard recouvre le clocher du petit village ardennais de Gouvy qui s'apprête à affronter les premiers épisodes de grand froid de la saison. Frigorifié, un cycliste néerlandais cherche désespérément à se réchauffer dans un café. Le seul bistrot du village est ouvert tous les 36 du mois, ironise la caviste de la rue principale. Quand j'étais petite il y a eu jusqu'à huit cafés dans la commune. On laisse mourir nos villages, se désespère-t-elle.

Symbole de ce passé révolu, à quelques numéros plus loin, l'ancienne agence BNP Fortis qui a fermé ses portes il y a un an est désormais à vendre. Seul vestige de cet établissement bancaire : un autocollant déchiré promettant une banque « accessible à tout moment » pour ses clients.

Pourtant, les habitants de la commune s'étaient fortement mobilisés pour conserver cette agence. Elle aurait dû fermer en 2015, on a fait une pétition, des manifestations et on a gagné, se remémore Didier Laurant, l'un des leaders du mouvement. Et puis en 2017, patatras, ce n'était en fait qu'un sursis. On les a alors menacé de déménager chez Record Bank, mais cela n'a pas suffi. Il existe en effet une autre agence bancaire dans le village. Sauf qu'en mai dernier, celle-ci ... baisse le rideau à son tour.

« Banquier, c'est de l'humain, pas seulement faire du profit à tout prix »

Toujours en place le distributeur est désormais condamné. Une affiche (voir photo ci-contre) précise que cette fermeture fait suite à une décision d'ING. Pascal Godefroid est assureur indépendant. Sa société qui a toujours pignon sur rue accueillait l'agence Record Bank. Sauf que Record a été récemment absorbé par ING, qui pour motif de restructuration a fermé une partie du réseau. À l'époque, une matinée comme celle-ci, il y avait 80 personnes qui poussaient la porte du bâtiment. Ce matin il y en a eu moins de dix, explique l'assureur. Celui-ci craint pour l'activité de son entreprise qui pâtit de cette fermeture. Le chiffre d'affaires en souffre fortement, car cela nous amenait de la clientèle. Pour l'instant j'ai réussi à recaser tous les employés, mais on va être obligé d'ouvrir moins souvent. Depuis cet été, il a démarché des enseignes bancaires afin de reprendre cette activité. Les principales lui ont toutes adressé une fin de non recevoir. ING n'a jamais écouté mes arguments, regrette-t-il. Nous, on a aidé les banques quand elles ont fait des bêtises en 2008. Et aujourd'hui elles nous abandonnent. Il faut qu'elles arrêtent de tout considérer

comme de vulgaires lignes comptables que l'on peut rayer comme ça. La banque, ça reste de l'humain, ce n'est pas faire du profit sur les faibles à tout prix. Une société c'est un ensemble de personnes avec leurs forces ou leurs faiblesses. Comment va-t-on créer de la cohésion avec de telles décisions ?

Désormais, les habitants de Gouvy sont obligés de se rendre à Vielsalm ou Houffalize, à environ 20 minutes de route, pour se rendre dans une agence bancaire. Avant, je n'avais qu'à traverser la rue pour déposer l'argent de la caisse, explique Valérie, pharmacienne. Maintenant l'aller-retour à la banque me prend 45 minutes. Et vous croyez que c'est rassurant de se balader avec autant de cash dans sa voiture ? s'emporte-t-elle. Le pire c'est que pour certains papiers, on m'a dit d'aller jusqu'à Malmédy, 1 h 30 de route ! On nous parle de transition écologique, de moins utiliser la voiture. Moi je veux bien, mais pourquoi fait-on tout à l'envers alors ? On se sent complètement déconsidérés.

« On nous parle de transition écologique, de moins utiliser la voiture. Pourquoi fait-on tout à l'envers alors ? »

Surtout, la situation pose un problème pour les personnes les plus âgées. D'autant que les distances peuvent être bien plus longues pour cette vaste commune qui s'étend sur pas moins de 23 villages et hameaux.

Les gens sont démunis

C'est un vrai problème, proteste une employée du CPAS chargée de la livraison de plateaux repas. Les gens sont démunis, beaucoup de ceux que je visite ne sont pas véhiculés. Je viens de livrer un monsieur, son fils est désormais pensionné dans le Sud de la France. Il effectue régulièrement des allers-retours pour payer les factures de son père car il est incapable de faire un virement en ligne.

Désormais, les habitants se mobilisent pour qu'au moins un distributeur de billets soit ouvert sur la commune. Par son contrat de gestion, Bpost est en effet tenu d'assurer la présence de cet équipement sur toutes les communes où ce service n'est pas offert actuellement par une autre institution financière.

FRACTURES BANCAIRES

BNP Paribas Fortis vient d'annoncer la fermeture de 62 nouvelles agences bancaires en 2019. Cette érosion est constante depuis des années et touche les territoires les moins favorisés, à savoir les quartiers populaires et les campagnes. Julien Collinet

À quelques mètres de la maison communale de Molenbeek, devant cette ancienne agence BNP Fortis, une longue file s'est formée. Une vingtaine de femmes font la queue afin de retirer de l'argent.

Si l'agence a fermé ses portes, deux distributeurs automatiques sont eux, restés actifs. Yasmine a 25 ans, elle vient d'Anderlecht. Elle a l'habitude de venir faire ses courses dans ce quartier très commerçant. C'est l'enfer, parfois on patiente jusqu'à 30 minutes avant de pouvoir retirer. Il n'y a pas assez de banques ici, proteste-t-elle.

Ce quartier est l'un des plus pauvres de Belgique. Il n'existe aucune enseigne traditionnelle ayant pignon sur rue. La seule à subsister étant la banque Attijariwafa, une banque marocaine. On offre avant tout un service à notre communauté, explique son directeur d'agence. À l'inverse, à deux kilomètres d'ici toujours sur la commune, mais dans un quartier un peu plus huppé et moins « connoté », tout près du cimetière de Molenbeek, on retrouve pas moins de trois agences (Belfius, ING, BNP) les unes à côté des autres.

De là à affirmer que les établissements financiers privilégient les quartiers les plus fortunés, il n'y a qu'un pas. Toutefois, à titre de comparaison, Ixelles, commune où le revenu moyen est de 15 745 € par habitant, possède quatre fois plus d'agences par habitant que Molenbeek où le revenu moyen n'est que de 10 210 € par habitant. Le mois dernier, le journal Le Soir¹, notait que Schilde (province d'Anvers et 6e commune la plus riche de Belgique) possédait une agence pour 1305 habitants contre une pour 5122 habitants à Dison (province de Liège), sixième commune la plus pauvre.

Les territoires ruraux ne sont donc pas en reste puisque parmi les 47 communes qui ne possèdent pas d'agence, la plupart se situent dans des zones rurales, précisément là où les transports en commun sont les moins développés. Si la région bruxelloise possédait, en 2016, 253 agences pour 100km², ou la province d'Anvers 38,3, la province du Luxembourg recensait 3,3 faméliques agences pour 100 km².

Plus globalement, on assiste à une réelle érosion du nombre de banques. Selon le site guide-épargne.be, il y en avait encore 7079 en Belgique il y a trois ans, elles ne sont plus que 5751 aujourd'hui. C'est-à-dire que toutes les 6 h 30, une agence bancaire ferme dans le pays. ■

« L'agence bancaire, un service de plus en plus réservé aux plus riches », Le Soir, 10 novembre 2018

Toutefois celui-ci tarde à venir. Ils nous ont promis de le faire pour 2019 décrit Claude Leruse, alors bourgmestre PS de Gouvy. Contactée par nos soins, l'entreprise confirme l'information par la voix de son responsable des affaires publiques Walter Van Wolputte. Ce sera fait l'an prochain. Quand le dernier distributeur a fermé en mai, tous nos budgets étaient bouclés. C'est un peu difficile à prévoir, on a beaucoup d'autres choses à faire que d'installer des automates. Pas d'urgence donc. Précisons tout de même que Bpost a réalisé un chiffre d'affaires en 2017 de 3 milliards d'euros (+25% par rapport à 2016) et que, selon Le Figaro, un distributeur coûtait il y a quelques années 35 000€¹.

Désormais le distributeur le plus proche se retrouve... de l'autre côté de la frontière. Gouvy n'est en effet situé qu'à quelque sept kilomètres du Luxembourg. Et là-bas, le contraste est saisissant, tranchant avec la faible activité économique de Gouvy. Dans un vaste centre commercial flambant neuf existe en effet un ATM.

Tout le monde va désormais faire ses courses au Grand Duché, c'est une catastrophe, ça tue le village. Du coup, on pousse les Belges à dépenser leur argent dans un paradis fiscal ? poursuit Valérie. Juste à côté, une dame nettoie son trottoir et acquiesce. Ici les gens en ont ras-le-bol. Pour la ruralité il n'y a rien. On ne va quand même pas faire la révolution ? ■

1. « Le distributeur automatique de billets, le maillon faible » Le Figaro, 15 décembre 2010.



ZOOM PENSIONS : CAPITALISME OU SOLIDARITÉ ?

La réforme des pensions qui est actuellement mise en place, privilégie le système de retraite par capitalisation. Mais celui est-il plus efficace que le système par répartition ?

Charlaine Provost et Julien Collinet

Soumise à de grosses pressions pour réduire ses dépenses, la Sécurité sociale continue de diminuer ses prestations sociales. Ce vide laisse une large place à des entreprises privées pour prendre le relais de la gestion des risques sociaux (chômage, pensions, maladie). L'assurance vieillesse, qui représente près de 35 % du budget total de la Sécurité sociale, n'est pas épargnée.

Le système belge avec ses fameux trois piliers (voir encadré) est un mélange du principe de retraite par répartition où un actif finance directement la pension d'un retraité et du système par capitalisation, où chacun épargne pour soi et récupérera, dans le meilleur des cas, son épargne à l'âge de la pension.

Actuellement, le montant moyen d'une pension en Belgique est de 1065€ net par mois, soit moins que le seuil de pauvreté.

Comment justifier la réforme des pensions ?

L'augmentation de l'espérance de vie pourrait mettre en danger le financement à long terme des pensions. La proportion de Belges âgés de plus de 65 ans était d'environ 15 % en 1990 contre 18,7 % en 2018. L'Iweps¹ estime même que celle-ci dépassera les 25 % en 2071. Notons toutefois que d'importantes différences subsistent, selon le genre ou la classe sociale. Les femmes, vivant plus longtemps que les hommes, les membres des classes aisées plus longtemps que ceux des classes populaires.

Pour remédier à cette menace sur le financement des pensions, des universitaires comme Mateo Alaluf, proposent d'augmenter les revenus destinés à financer les pensions via une hausse des cotisations patronales. Celles-ci ont été fortement diminuées ces dernières années au motif de renforcer la « compétitivité » des entreprises.

Ce n'est bien évidemment pas une option retenue par le gouvernement. Il fut d'abord décidé de reculer l'âge de départ à la retraite. Actuellement fixé à 65 ans, il passera à 66 ans en 2025, puis 67 ans en 2030.

La réforme Bacquelaine donne également un sérieux coup de pouce au développement du système de retraite par capitalisation afin de rendre les citoyens moins dépendants de la pension légale.

Seuls les employés travaillant dans une entreprise offrant une pension complémentaire peuvent bénéficier du 2e pilier. Le projet permettra dès 2019 à tous de rediriger une partie de son salaire vers ce type d'épargne-pension. Celui-ci pourra désormais librement déterminer le montant de cette retenue et bénéficier d'avantages fiscaux équivalents à ceux qui sont offerts aux employeurs.

Les indépendants peuvent déjà depuis 2018 accéder à un deuxième pilier qui vient en complément de la pension libre complémentaire ce qui n'était pas le cas auparavant. Enfin, l'avantage fiscal pour le 3e pilier est, lui, élargi.

On soupçonne la retraite par capitalisation de conduire à la réduction de la pension légale à un montant minimum de survie.

Toutefois, ce choix de favoriser le système par capitalisation est perçu par de nombreux acteurs comme un moyen de drainer l'épargne populaire vers des sociétés privées. On le soupçonne également de réduire la pension légale à un montant minimum de survie.

Le conseil académique des pensions, qui a pour mission de fournir au gouvernement un avis scientifique sur la question a insisté par la voix de son président² sur la dangerosité de cette mesure qui accentuerait les inégalités sociales et la rupture du contrat social.

Est-on assuré de récupérer son argent à l'âge de la pension ?

Chaque année, la Fédération européenne des investisseurs « Better Finance » publie un rapport sur la rentabilité du système de retraite par capitalisation. Dans son édition 2015, elle affirmait que le rendement des pensions est d'abord censé dépendre de la



DES AÎNÉS DEBOUT CONTRE LA RÉFORME

Depuis bientôt un an, des pensionnés ont formé un mouvement, le « Gang des vieux en colère » avec pour objectif de protester contre la réforme des pensions. Interview avec l'un de ses instigateurs Michel Huisman.

Propos recueillis par Julien Collinet

Comment Le gang des vieux en colère est-il né ?

Lors d'un dîner où nous étions une dizaine de vieux et vieilles, l'un d'entre nous a raconté qu'il n'avait que 600 € par mois pour survivre. Ça a plombé la soirée. On a tous repris notre souffle et on a décidé de créer ce mouvement non partisan avec des gens de droite comme de gauche. Car avec la réforme des pensions qui se prépare, ce type de situation va empirer. On veut empêcher le gouvernement de la mener à bien pour l'avenir de nos enfants et petits-enfants.

Vous craignez pour l'avenir du principe de la sécurité sociale ?

C'est vraiment grave de croire que parce que l'on est vieux, on est cons. Il faut arrêter ce discours technocratique. Quand on est humain, on a des valeurs de solidarité et de fraternité, on ne cherche pas à exclure les plus pauvres. Ce projet ne doit pas passer. La sécurité sociale qui a été mise en place après l'occupation de la Belgique par les nazis, part du principe que tout le monde doit être solidaire. C'est une très belle idée et nous ne laisserons pas la détruire.

Le gouvernement fait-il fausse route en misant sur le système par capitalisation ?

En 2008, il y a eu des centaines de milliers d'américains, où le système par capitalisation est développé, qui se sont retrouvés à la rue. Celui-ci induit que chacun doit créer sa propre pension. Or, les plus démunis, les plus malheureux ne peuvent pas le faire. Et ceux qui sont les plus riches, gagneront plus quand ils arrêteront de travailler. C'est une hérésie qui ne va aboutir à rien, hormis à agrandir la fracture sociale. La sécurité sociale doit permettre à tout le monde de pouvoir partir dignement dans le couloir de la mort. Si aujourd'hui des gens n'ont que 600 €, qu'en sera-t-il demain ? Aujourd'hui la majorité de nous s'en sortent, mais bientôt, ce sera de moins en moins vrai.

LES PENSIONS PAR PILIERS

Pilier 1 Système par répartition

C'est la pension légale versée à l'âge de la retraite et calculée en fonction de la carrière professionnelle. Elle est financée par la Sécurité sociale, principalement à travers les cotisations sociales prélevées sur les salaires actifs.

Pilier 2 Système par capitalisation

La pension complémentaire, par le biais de l'assurance-groupe ou du fonds de pension, est un avantage extralégal lié à une activité professionnelle à l'initiative de l'employeur. Celui-ci prélève une partie des salaires des travailleurs pour les donner en gestion à un organisme financier. Cette pension complémentaire bénéficie d'un avantage fiscal.

Pilier 3 Système par capitalisation

Il s'agit d'une initiative personnelle de souscrire à une épargne-pension individuelle auprès d'un organisme financier et de bénéficier du capital à l'âge de la retraite. Elle donne droit à une déduction fiscale calculée sur la somme versée chaque année.

performance des actifs financiers dans lesquels les produits de pension sont investis. Mais pas seulement. « Lorsque l'on déduit de leurs rendements nominaux l'inflation, les frais et les taxes et qu'on les compare aux références des marchés des capitaux, les produits de pensions privés s'avèrent souvent peu performants. »

Pour résumer, en se servant des commissions de gestion, les intermédiaires financiers sont en partie responsables de la baisse des rendements des fonds de pensions.

Gilles Raveaud, Maître de conférences en économie à l'université Paris 8, précise³ que ces coûts intermédiaires « sont estimés à 20 % du montant de la retraite. Dans un système de répartition, les coûts de gestion sont minimes, de l'ordre de 2 % ».

Better Finance souligne enfin le fait que l'argent épargné est le plus souvent investi dans de grandes entreprises multinationales. Se pose alors la question du type d'économie que l'argent collecté via l'épargne-pension permet de financer. Pour le moment, il s'agit plutôt d'une économie portée par de grandes entreprises soumises au diktat de « produire toujours plus et moins cher », qui renforce la précarité, fragilise les conditions et les rémunérations des travailleurs censés financer les retraites des pensionnés. ■

1. Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique.

2. « Avec ce système de pension, ce sera bientôt chacun pour soi », Le Vif, novembre 2016.

3. <https://blogs.alternatives-economiques.fr/gilles-raveaud/2008/11/19/vous-vous-souvenez-de-la-retraite-par-capitalisation>

CET ARTICLE EST TIRÉ DE DEUX ANALYSES PUBLIÉES PAR FINANCITÉ « LE SYSTÈME DES PENSIONS PAR PILIER OU LA SÉCURITÉ SOCIALE À L'ÉPREUVE DU CAPITALISME » ET « SYSTÈME DE PENSION BELGE » À RETROUVER SUR WWW.FINANCITE.BE DANS LA RUBRIQUE BIBLIOTHÈQUE.

FRAUDE FISCALE, LE CASSE DU SIÈCLE

Dix-neuf médias européens ont révélé le 18 octobre un nouveau scandale de fraude fiscale basé sur une technique baptisée Cum Ex. Celle-ci a fait perdre aux États européens, la somme de 55 milliards d'euros. À tel point que le quotidien français Le Monde, l'a qualifié de « Casse fiscal du siècle ».

Ce montage permet de jouer avec les impôts sur les dividendes. Dans la loi, lorsqu'un investisseur perçoit un dividende sur action, il est imposé en Belgique à hauteur de 30 %. La technique du Cum Ex consiste à transférer rapidement ces actions entre différents propriétaires afin que le fisc ne sache plus réellement qui est détenteur de l'action. Ainsi, ces derniers parviennent à ne pas payer cette taxe, voir pire, obtenir son remboursement alors qu'elle n'a pas été acquittée.

En Belgique, 201 millions d'euros auraient été dérobés à l'État. En Allemagne, 7,2 milliards sans compter les 24,6 milliards d'euros « optimisés ».

Et les banques dans tout ça ? Elles seraient parties prenantes dans ce scandale. Deutsche Bank, Barclays, Merrill Lynch, JP Morgan, la Société générale, BNP Paribas et d'autres seraient impliqués dans ce mécanisme. Interrogé par Le Monde un conseiller financier affirme même « que l'arbitrage de dividendes est devenu une source importante de profits pour les banques, d'autant plus intéressante qu'elle est sans risques. »

Comble de l'ironie ; le point culminant de cette fraude se situait entre 2007 et 2012, période où justement l'argent des États européens servait à renflouer les banques.



INÉGALITÉS TOUJOURS PLUS VERTIGINEUSES

La fortune des personnes les plus riches ne cesse de croître. Selon une étude publiée par la banque UBS avec le cabinet Pwc, il existe aujourd'hui 2158 milliardaires dans le monde. Leur fortune a augmenté en seulement une année (en 2017) de 19 % et atteint désormais 7829 milliards d'euros. L'accroissement des richesses des milliardaires européens est du même niveau (19 %), atteignant 1900 milliards. Les milliardaires américains n'ont, eux, vu leur patrimoine augmenter « que » de 12 %.



AMENDE DE 3,7 MILLIARDS REQUISE CONTRE UBS



Le Parquet national financier a requis une amende record de 3,7 milliards d'euros à l'encontre de la banque suisse UBS pour démarchage illégal de clients français et la dissimulation de milliards d'avoirs non déclarés. De 2004 à 2012, UBS avait mis en place des dispositifs d'évasion fiscale pour ses riches clients en passant par des sociétés offshore ou des fondations afin de les dissimuler à l'administration fiscale française. Des peines de prison avec sursis ont également été requises contre des cadres de la banque. Le verdict ne sera prononcé que le 20 février 2019. Toujours dans ce dossier, Stéphanie Gibaud, la lanceuse d'alerte qui a révélé le scandale (lire son interview dans Financité magazine N°48) réclamait un dédommagement financier. Depuis son licenciement, elle ne retrouve plus de travail, vit grâce aux minimas sociaux et a du payer des frais d'avocat à hauteur de plusieurs dizaines de milliers d'euros. Le parquet administratif lui a accordé un préjudice moral, mais sans doute bien trop faible à ses yeux, puisqu'il s'élève à 3000 €.

LES BANQUES TOUJOURS TROP GROSSES

Selon Luis de Guindos, le vice-président de la Banque centrale européenne (BCE), douze banques de la zone euro (mais également deux britanniques) seraient incapables de faire face à une nouvelle crise financière. Citons parmi elles, BNP Paribas, Deutsche Bank ou bien encore Société générale.

Ces dernières auraient en effet un capital inférieur à 9 % en cas de « scénario extrême ». À elles seules, ces douze banques représentent « quasiment 40 % des actifs totaux du secteur bancaire » selon de Guindos. Les experts ont pourtant rappelé après la crise de 2008, le danger que représentaient les banques dites systémiques ou « too big to fail ». À savoir, une institution financière, qui en cas de faillite, risquerait d'entraîner l'ensemble du système financier dans sa chute.



375 000 € POUR DIRE MERCI

Financité magazine a déjà tenté de montrer comment le football pouvait être révélateur des dérives de la finance (N°50, Juin 2018). Dans la rubrique des inégalités, l'émission de télévision Envoyé spéciale de France 2 révélait le mois dernier que le joueur brésilien du Paris-Saint-Germain Neymar, recevait 375 000 € net par mois lorsqu'il se donnait la peine de saluer et remercier ses supporters avant et après chaque match. Soit, pour un petit signe de la main, l'équivalent de plus de 27 ans de travail à temps plein au salaire minimum français. Ces bonus sont désignées « primes d'éthique ».



© Antoine Dellenbach

PLUSIEURS MILLIARDS « OFFERTS » À 50 ENTREPRISES BELGES

Cinquante entreprises belges ont reçu à elles seules 5,3 milliards d'euros de ristournes fiscales. C'est que révèle le PTB dans son étude annuelle sur la question. Ces 50 sociétés ont été taxées de 444 000 € alors qu'elles ont réalisé un bénéfice avant impôts de 17 milliards. Le taux d'imposition s'élève donc à seulement 2,6 % alors que le taux standard pour les sociétés est de 33,99 %. La société d'investissement Sofina, est la championne toute catégorie puisqu'elle a « économisé » 366 millions d'euros. Rappelons, comme nous le révélions dans un Financité magazine précédent (N°41, Finance et politique : le grand mercato), que Guy Verhofstadt siège au conseil d'administration de Sofina. KBC se hisse à la deuxième place et Delhaize est troisième.

PUBLICITÉ

Alterfin : 6 000 coopérateurs en Belgique financent 100 000 petits paysans et micro-entrepreneurs dans le Sud

6000 coopérateurs en Belgique placent leur argent de manière durable et solidaire chez Alterfin. Ils financent ainsi des petits paysans et des micro-entrepreneurs dans le Sud.

Georges Karras

Créée en 1994 par des ONG et des banques, Alterfin a pour but de faciliter l'accès à des moyens financiers à des personnes socialement et économiquement marginalisées dans les pays du Sud. Pour atteindre cet objectif, la coopérative investit auprès d'institutions de micro-finance et d'organisations actives dans l'agriculture durable.

Retour social...

Aujourd'hui, Alterfin, qui est labellisée « Financité & Fairfin », mobilise plus de 60 millions € auprès de 6000 coopérateurs. Il s'agit de 5800 citoyens et 200 organisations. Au total, Alterfin finance 150 organisations dans 36 pays et touche plus de 100000 familles. La majorité de ces personnes (55%) sont des femmes,

surreprésentées parmi les personnes les plus pauvres, et des personnes qui vivent en zones rurales (64%), là où l'exclusion financière est la plus grande.

... et financier

Si l'avantage d'investir dans Alterfin est avant tout social, il est aussi financier. Alterfin peut, en tant que fonds de développement, délivrer des attestations fiscales aux coopérateurs particuliers. La réduction d'impôt est égale à 5 % des montants investis pendant l'année. Pour bénéficier de cet avantage, il faut souscrire un minimum de 7 parts (437,50 euros), garder les parts pendant une période ininterrompue de 60 mois (5 ans) et être contribuable belge. La réduction est plafonnée à 320 euros, ce qui correspond à un investissement de 103 parts (6437,50 euros).

Alterfin distribue également un dividende à ses coopérateurs en fonction des résultats. À l'exception de 2017, Alterfin a distribué un dividende chaque année depuis 2000.

Pour en savoir plus sur Alterfin, rendez-vous sur www.alterfin.be



Une agricultrice aux Philippines qui vend sa production de cannelle à l'organisation Cassia Coop, un des 150 partenaires d'Alterfin. Elle a ainsi accès au marché et à de meilleurs prix.

DEMAIN, QUEL PAYSAGE BANCAIRE ?

À l'occasion de son festival annuel, Financité organisait le 26 octobre un débat politique consacré au paysage bancaire en Belgique avec Marco Van Hees (PTB), Georges Gilkinet (Ecolo) Olivier de Clippele (MR) et Jean-Marc Gollier (CDH).¹

Propos recueillis par Julien Collinet

Quelles mesures préconisez-vous pour renforcer la stabilité financière ?

CDH : La réglementation bancaire a été considérablement renforcée et elle est encore plus complexe qu'auparavant. Or, la crise est notamment le résultat d'un excès de complexité. Personne ne comprenait ce qu'il faisait en achetant des titres et on ne savait pas ce qu'on devait contrôler. Les marchés financiers sont restés des choses nuisibles dans une certaine mesure, mais ils sont également remarquablement efficaces. La réglementation bancaire se fait au niveau européen, on ne peut donc rien faire au niveau local.

PTB : Je mets en garde contre une analyse seulement financière de la crise, la finance est la couche supérieure des relations économiques et sociales et n'a qu'un effet démultiplicateur. Il y a des contradictions fondamentales entre capital et travail et entre le fait qu'on produit toujours plus pour faire plus de bénéfices avec de moins en moins de personnel et en baissant les salaires. Au niveau des banques, on a augmenté les ratios de fonds propres, mais on reste dans des ratios très faibles, car le capital d'une banque est minime par rapport à ses actifs.

MR : La crise a essentiellement été provoquée par une crise de confiance généralisée. Le fait que les banques étaient cotées en Bourse a eu pour conséquence que lorsque les cours baissaient tout le monde, et les grandes sociétés en premier, ont commencé à retirer leur argent. Le risque cette fois pourrait venir

d'États notamment européens qui seraient en défaut. Or tous les emprunts d'État sont disséminés dans les circuits financiers.

Ecolo : Suite à la crise, on a renforcé les gendarmes, mais on n'a pas travaillé suffisamment sur les réformes fondamentales comme la séparation des banques d'affaires et d'épargne. Il y a aussi une forme d'impunité à l'égard de ceux qui ont conduit à la crise et qui continuent à être actifs dans le secteur. Enfin, il faut une transparence bancaire afin de permettre au citoyen de placer son épargne dans une banque qui auraient des comportements plus vertueux.

Comment la finance peut-elle avoir une finalité sociale et environnementale ?

Ecolo : À une époque, la finalité de la finance était de soutenir l'économie et de permettre aux ménages de gérer leur épargne. Aujourd'hui, c'est de réaliser des profits pour les actionnaires, peu importe les moyens. On propose de permettre l'identification de la part des investissements des banques et fonds de pension qui est consacrée aux énergies fossiles et les obliger, petit à petit, à désinvestir de ce secteur.

MR : Au niveau social, les banques sont un peu les Robin des bois modernes. Elles prennent l'argent où il y en a pour prêter à ceux qui n'en ont pas : les plus jeunes par exemple. Grâce au crédit, la richesse s'est répartie dans la population. Je ne suis pas opposé à ce qu'on impose des investissements durables, mais il faut que cela reste

économiquement faisable. C'est l'industrie qui a fourni le plus d'efforts en termes de réduction de la pollution. Là où il faut porter le fer, c'est donc sur les particuliers et le chauffage domestique.

PTB : Je ne dis pas que la finance ne peut rien influencer en termes de transition énergétique, mais je pense que c'est marginal et que ce n'est pas par ce bout-là qu'il faut prendre la question de l'investissement dans l'environnement. Si l'on n'avance pas aujourd'hui dans la transition, c'est parce que l'on a fait confiance au marché, en disant qu'il allait tout régler. C'est l'intervention du pouvoir politique et démocratique qui doit prendre les choses en main pour régler ces problèmes. Concrètement, imposer des normes aux pollueurs. Une banque publique pourrait aussi jouer un rôle par rapport aux particuliers pour la rénovation des bâtiments.

CDH : La prochaine crise viendra peut-être de ces problèmes environnementaux ou sociaux. Il faut obliger les intermédiaires financiers à indiquer dans quelle mesure ils intègrent dans leur politique le développement durable. Le mouvement impulsé par la Commission européenne doit être poussé le plus loin possible et faire que les investisseurs aient une obligation de transparence.

Souhaitez-vous que Belfius reste publique et avons-nous besoin de plus de banques ?

CDH : Belfius est une banque publique, mais composée de couches de cadres qui restent des banquiers, qui ont un certain



conditionnement de fonctionnement. Que Belfius soit une vraie banque publique n'est pas le seul problème, on l'a bien vu avec Dexia. Si l'on veut parler de diversité, ce qui est essentiel c'est de donner une transparence maximale pour que le client sache à quel banquier il a affaire. Il faudra rééduquer les banquiers et pour ça il faudra presque attendre une génération avant que la banque redevienne un monde sain.

PTB : Le caractère privé ou public du secteur financier est fondamental. La finance est quelque chose de trop important pour la laisser aux mains des banquiers. Ce métier est simple : mettre en concordance les gens qui ont besoin d'argent et ceux qui en déposent. Les banques ont profité de ce rôle d'intermédiaire pour en tirer plus de profits, notamment en construisant des produits financiers toujours plus complexes. Pendant 130 ans, la CGER a fonctionné sans problèmes et il a suffi dix ans de gestion privée pour que ce soit la catastrophe.

MR : Je défends personnellement l'idée que Belfius ne soit pas mis en Bourse. Ce serait une erreur, car on risque d'assister à une entente tacite entre les banques pour augmenter le coût bancaire. Le modèle actuel est bien pensé, car c'est une banque qui appartient à l'État mais dont les agences sont des indépendants. Et si l'on croit qu'on va imposer l'éthique aux

banques sans se l'imposer à nous-mêmes ça ne va pas fonctionner.

Ecolo : Belfius est une banque publique par hasard. Elle doit le devenir par choix. La mettre en Bourse serait une erreur, car ce serait la soumettre aux aléas de la Bourse et au court-termisme. Elle peut devenir une banque de développement qui ne redistribue pas de dividende, qui finance les PME et la transition énergétique. On a aussi des exemples de banques publiques non vertueuses, il faut donc instaurer des balises éthiques et de contrôle. Et à côté, il faut une diversité de banques afin de répartir le risque.

Comment faire reculer le surendettement et l'exclusion bancaire ?

Ecolo : Il faut lutter contre ces phénomènes de surendettement qui appauvrissent les plus pauvres et enrichissent les plus usuriers. C'est lié à la question de l'éducation financière et à l'accès au conseil financier. Le banquier de mon enfance était une personne ressource pour faire son crédit hypothécaire ou pour gérer son argent. Cette relation n'existe plus car on a supprimé ce contact direct, tout passe par Internet, créant une inégalité entre ceux qui ont la capacité d'utiliser les outils numériques et les autres. La force de Belfius c'est d'avoir hérité du réseau bancaire du Crédit communal.

MR : Je suis scandalisé par les taux d'intérêt parfois pratiqués. Il y a des institutions financières qui considèrent ces clients comme des proies. J'entends beaucoup de banquiers me dire « les clients m'intéressant le plus sont ceux qui sont dans le rouge à la fin du mois. » C'est malsain. Il doit y avoir une solidarité entre les clients. Cela implique que l'on paye tous un peu plus cher nos services bancaires. Ce ne sera pas l'actionnaire de payer, mais aux clients.

PTB : On m'a expliqué que malgré la loi, il y a des consignes dans certaines banques pour se débarrasser des clients dont elles ne veulent plus. Ensuite, il faut imposer aux banques un certain nombre d'agences et de distributeurs proportionnel au nombre de leurs clients. Enfin, une banque publique permettrait d'éviter les situations de surendettement car elle ne serait pas basée sur des questions de rendement ou de profit et offrirait une réponse à ceux qui n'ont pas accès au crédit, comme les petits entrepreneurs.

CDH : Si nous étions tous éduqués, nous saurions ce qu'est un crédit, comment gérer son argent. Par exemple, la loi sur les crédits à la consommation est un enfer pour les banquiers et les consommateurs, car on est obligé de produire une masse de papier. Or, vous ne les comprenez que si vous avez la capacité de les lire. Enfin, on doit avoir un débat pour décider si l'on passe à un système de paiement totalement digital ou si on choisit de maintenir la monnaie fiduciaire. ■

¹. Malgré notre invitation le Parti Socialiste n'a pas envoyé de représentant.

Pour une **information libre**

→ **JE SOUTIENS
FINANCITÉ MAGAZINE**

Pour conserver notre droit à tous de recevoir une voix indépendante et notre liberté de dénoncer, **SOUTENEZ LE FINANCITÉ MAGAZINE :**

→ Abonnez-vous au Financité magazine en devenant membre de Financité

→ Aidez-nous à augmenter nos lieux de dépôt. Vous pensez à un endroit en particulier (votre boulanger, bibliothèque, l'hôpital près de chez vous, la salle d'attente de votre médecin...) ou vous voulez recevoir vous-même quelques Financité magazine pour les distribuer autour de chez vous ? C'est gratuit !



Rendez-vous sur
www.financite.be